

CENTRES DE GESTION DES HAUTS DE FRANCE

CONCOURS OU EXAMEN DE : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

SPECIALITÉ / OPTION :

EPREUVE : Français

DATE DE L'ÉPREUVE : 16/3/2024

La copie et tout document joint à la copie ne doivent ni être signés, ni porter un signe quelconque pouvant indiquer l'identité du candidat, sous peine d'annulation par le jury.

Si vous utilisez des intercalaires, ils seront agrafés à votre copie et ne doivent pas être identifiés.

Le candidat doit rabattre et coller le coin supérieur droit de la copie après l'avoir rempli de façon très lisible.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

N° de copie	Note	Code à barres	Visas
B 337	19,5.		

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

Compréhension de texte

1. Le texte provient du site internet du collectif "stop harcèlement de rue.org" (<http://www.stopharcèlementderue.org>)

2. Le harcèlement de rue est un comportement néfaste pratiqué dans les espaces extérieurs publics et semi publics en direction d'autrui en se basant sur des critères variés visibles ou invisibles ou supposés (par exemple, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, la couleur de peau, etc.). Le but de la démarche est d'impacter négativement la vie de la personne que l'on cible sans se soucier de son consentement et de ses sentiments. Le harcèlement de rue peut être pratiqué en solitaire ou en collectif. Cette "violence ordinaire" touche principalement les femmes.

3. Le membre du gouvernement ayant décidé de changer les choses en matière de harcèlement de rue est Marlène Schiappa,

la secrétaire d'état à l'égalité femme-homme sans le gouvernement Macri en 2017.

Belle décision a été prise dans le cadre de la volonté de Mme Schiappa d'obtenir une définition légale et spécifique du "harcèlement de rue".

4. Selon ce texte, la loi seule ne pourra jamais stopper le harcèlement de rue bien que l'organisation souligne également que l'élaboration d'une loi "anti-harcèlement" permet d'être reconnus "symboliquement" pénalement. L'arrêt du harcèlement de rue nécessite plus qu'une simple répression juridique, selon le collectif.

5. La nouvelle infraction créée est "l'atrago sexiste", c'est-à-dire, le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit fait atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante".

La personne commettant un "atrago sexiste" s'expose à une contravention de 6^{ème} classe soit à une amende de 750 à 1500 euros en cas de circonstances aggravantes, telle que l'abus d'autorité par mineurs de moins de 15 ans, en collectif, etc. Le juge a également la possibilité d'ordonner une peine complémentaire

à l'auteur de l'outrage, soit l'exécution d'un stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

6. Si des agents de gendarmeries sont présents lors de l'infraction, ils peuvent constater l'infraction et ainsi délivrer "en flagrant délit" une contravention à l'auteur l'outrage.

S'ils ne sont pas présents lors de l'outrage, la victime a la possibilité de déposer plainte dans un commissariat, à la gendarmerie ou encore déposer une plainte au Procureur de la République territorialement compétent.

7. Selon ce texte de Stéphanie Colomont, ag, le bilan de cette loi n'est pas "vraiment concluant".

En effet, si 1300 amendes ont été délivrées pour raison d'outrage sexiste, l'organisation déplace le fait qu'il est impossible de savoir si ces amendes sont issues au vu de la plainte d'une victime et non pas suite à une simple amende forfaitaire. Il n'est donc pas possible de quantifier la proportion des personnes directement touchées et voir l'évolution de la situation dans le temps.

Plus grave encore, l'organisation s'inquiète de savoir si des amendes qualifiées comme "outrage sexiste" auraient pu être à la place qualifiées d'infractions sexistes et sexuelles de catégorie plus grave.

①

Des victimes d'"outrage sexiste" pourraient donc être dans des situations plus répréhensibles, voire même dangereuses pour elle.

Comme autre forme de harcèlement, il est possible de citer le cyber-harcèlement. Le cyber-harcèlement est un comportement individuel ou collectif visant à impacter négativement une personne en utilisant des motifs variés visibles, invisibles ou supposés (genre, appartenance ethnique, orientation sexuelle, etc.). La différence avec le harcèlement de rue est le terrain qu'il occupe, puisque le cyber-harcèlement se passe sur les réseaux informatiques (par e-mail, réseaux sociaux, etc.). La question du cyber-harcèlement commence seulement à être codifiée pénalement afin de s'adapter aux évolutions technologiques.

Vocabulaire, Orthographe, Grammaire
Vocabulaire

1. Comme synonyme "d'infraction", il est possible de citer "délit".

2. Comme antonyme de "collectif", il est possible de citer "individuel".

3. La définition de "environnement hostile" pourrait être l'insécurité volontaire ou non d'un climat délétère et anxiogène pour une victime, s'incarnant

notamment par une installation dans l'espace au travers de comportements répétitifs et violents moralement et physiquement. Le but, volontaire ou non, est d'isoler une victime afin d'impacter sa manière de se comporter d'occuper et de se mouvoir dans un espace donné.

Géographie

4.

Le harcèlement de rue est un acte individuel ou collectif qui consiste à se comporter de manière dégradante vis-à-vis des femmes sans prendre en compte leurs sentiments réels. Il est puni par une loi qui lutte contre toutes formes de violences sexistes faites aux femmes. Les harceleurs sont punis d'une amende substantielle.

Grammaire

5.

L'enjeu majeur sera d'interpeller les pouvoirs publics sur cette violence ordinaire dans la rue et les transports. Les premières actions permettront des rencontres avec des élus.

Noms communs = L'enjeu, pouvoirs, violence,

rue,

Adjectifs = l'enjeu, publics, ordinaire, désexte

9

Phrases simples :

- les agents n'ont pas le droit de refuser une plainte
- la loi votée crée donc une nouvelle infraction, outrage sexiste

Phrases complexes :

- Il est aussi à craindre que certaines amendes ont été qualifiées d'outrage sexiste
- Notre point de vue sur la pénalisation du harcèlement de rue a toujours été que la répression ne suffira jamais à elle seule.